

# Compte rendu du groupe de travail «INFORMATIQUE» DU 25 MARS 2015

## 1 – La déclaration liminaire de la CGT pose des questions et un problème de méthode

La CGT s'étonne des conditions de tenue de ce groupe de travail informatique. Le dialogue social toujours réaffirmé par la Direction se heurte à des contradictions qui ne sont jamais surmontées, ni même plus abordées.

Ainsi, les questions informatiques ont été au cœur des GT sur la revue des missions. La CGT s'est inquiétée à deux reprises de l'absence du Chef du SI. Il lui fût répondu qu'il était représenté... Mais lorsque est venu le moment de discuter des sujets relatifs au système d'information, la Direction a fait le constat qu'on ne pouvait le faire en son absence !

Les fiches proposées font état de sujets qui ont déjà été débattus. Certains sont présentés pour la troisième fois en l'espace de quelques mois. Surtout, ces fiches prennent de plus en plus la forme de notes d'information de l'avancée des projets de l'Administration.

- Il n'y a plus de CTR pour les décisions,
- Il n'y a plus de relevé de discussions alors qu'ils avaient eux-mêmes été promis.
- Il y a même, à présent, interdiction de discuter des fiches que l'administration nous communique comme on le constate à la DISI Nord.

La situation locale du Nord est ubuesque.

La situation nationale est inquiétante.

Que reste-t-il de l'informatique à la DGFIP ?

La question ne réside plus dans les sujets des fiches en elles-mêmes, mais de plus en plus dans les questions connexes qui sont gardées sous silence.

- Ce qui nous intéresse est moins le futur régime des astreintes qu'on veut nous imposer que sa mise en conformité avec la loi européenne pour le bien-être de ses agents. Le modèle COPERNIC est certainement le plus défavorable et contraignant pour effectuer le plus d'économies possibles. La France a été en désaccord avec l'Europe.
- Ce qui nous intéresse est moins la concentration des machines ZOS (dont vous dites vous-même vouloir vous débarrasser pour des serveurs X86) ou la modernisation des applications, que le devenir de la filière COBOL et des agents qui y sont affectés.
- Ce qui nous intéresse est moins la refonte du schéma d'assistance que les difficultés quotidiennes de travail de ses agents dont les charges augmentent, et que l'organisation du travail amplifie.
- Ce qui nous intéresse est moins de revenir une fois de plus sur les questions d'éditique ou du courrier égrené pour constater la surdité de l'Administration sur les propositions que la CGT ne cesse de répéter. Ce qui nous préoccupe est l'avenir de services et de personnels qui nous paraît utile et réellement possible.
- Ce qui nous intéresse est moins la concentration des MMA que la mainmise des données contenues à la DGFIP par des sociétés américaines qui sont d'ailleurs à demeure dans certains sites comme Meyzieu. La CGT s'en est inquiété par lettre ouverte mais n'a pas de réponse malgré que la gravité de la question qui a suscité des questions de la CNIL.
- Ce qui nous intéresse est moins les regroupements applicatifs que les regroupements de sites avec son lot de frustrations et de misères, alors même que le modèle des DISI nous avait été «vendu» par l'Administration comme pérenne. Comment vous croire à présent ?
- Ce qui nous préoccupe est aussi constitué par une réalité beaucoup plus large :
- 8 millions d'euros se sont «évaporés» vers la Direction Interministérielle des Systèmes d'Informations et de Communication (DISIC). La Direction de la Douane reconnaît devoir abonder le budget de la DISIC. Personne de notre ministère ne travaillant encore en DISIC, il s'agit bien de transfert budgétaire dont nous verrons plus le premier centime.

Montreuil 14/04/2015

**Syndicat national  
CGT Finances Publiques**

- Case 450 ou 451
- 263 rue de Paris
- 93514 Montreuil Cedex
- [www.financespubliques.cgt.fr](http://www.financespubliques.cgt.fr)
- Courriels : [cgt@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cgt@dgfip.finances.gouv.fr)
- [dgfip@cgt.fr](mailto:dgfip@cgt.fr)
- Tél : 01.55.82.80.80
- Fax : 01.48.70.71.63

Quel est le montant consenti par la DGFIP à la DISIC ?

- Quel est l'avenir de l'informatique à la DGFIP après les décrets de 2014 ? Surtout, quelle sera la possibilité de mobilité des informaticiens de la DGFIP à l'avenir, car elle a été réduite presque à néant en DISIC ?

Ces questions nous intéressent, et au-delà des débats de postures sur les annonces contenues dans les fiches, ce sont ces questions pour lesquelles nous aimerions avoir de vraies réponses.

Monsieur Issarni, si vous ne nous répondez pas, qui nous répondra ?

## 2 – Une question de méthode qui exclut tout dialogue

Au regard des fiches, la CGT constate une double insuffisance de la Direction.

- Premièrement, au regard de la déclaration liminaire, la Direction élude toutes les questions générales relatives à l'informatique de la DGFIP. Sur les questions budgétaires, il y a une volonté manifeste de cacher la réalité à toutes les organisations syndicales. C'est par d'autres Directions (comme la Douane) que nous apprendrons des éléments qui nous manquent.

Sur les questions qui engagent toute l'informatique de la DGFIP, comme par exemple la DISIC ou bien la fin du COBOL à la DGFIP, la volonté se poursuit d'occulter au maximum une réalité qui nous impactera tous, peut-être même jusqu'à notre avenir en tant que Direction informatique autonome. Travail et missions restent des lettres mortes !

- Deuxièmement, la Direction occulte toutes les réalités humaines de l'informatique en alléguant une réalité technique pour masquer les souffrances des agents qui travaillent pourtant pour elle.

Qu'on en juge :

Aucune réponse n'est donnée pour le dialogue social bafoué (comme par exemple dans le Nord).

- ✓ Aucune réponse n'est donnée sur les regroupements des ESI.
- ✓ Aucune réponse n'est apportée sur le futur des agents dont la mission est transférée (comme par exemple à Orléans).
- ✓ Aucune réponse n'est apportée ni même discutée sur le futur des agents des ateliers d'édition.
- ✓ Aucune réponse n'est discutée sur la pénibilité du travail en AT.
- ✓ Aucun élément n'est apporté sur les doctrines d'emploi en informatique (peut-être parce que nous passerons sous la coupe de la DISIC ?)
- ✓ Aucune réponse n'est apportée sur la définition d'une « application sensible » alors même que cela va déterminer la réalité du travail futur en astreinte. Etc.

Il est évident que la Direction avance sans considération du dialogue. D'ailleurs, les fiches proposées montrent une volonté de détourner l'attention pour passer sous silence les vrais problèmes. La Direction informe de ses décisions, mais ne discute pas vraiment...

## 3 – Des questions diverses abordées en début de GT, mais sans succès

Face à la réalité des fiches masquant des questions importantes, les organisations ont posé les questions restées sous silence, comme la CGT s'en inquiétait en déclaration liminaire.

Les questions ont été nombreuses, mais les réponses font souvent défaut :

- Fin de non-recevoir sur l'absence de discussion en GT revue des missions sur les questions informatiques, la Direction se bornant à répondre qu'elle n'y est pour rien.
- La transformation des postes en Windows 7 ne souffre pas de délais car l'Administration affirme qu'elle doit répondre aux failles de sécurité (même si les agents souffrent).
- La CGT réclame depuis longtemps un CTR informatique conformément à ce qui a été négocié... Mais en verrons-nous jamais un ?
- La question du temps de travail est vraiment problématique (astreintes, horaires d'équipe, etc.). Il existe un problème de méthode sur des GT dédiés que la Direction ne veut pas entendre.
- Absence totale de réponse sur les baisses budgétaires dont nous souffrons pour cause de transfert à la DISIC (8 millions d'euros votés par le parlement).
- Aucune réponse sur les conséquences dues à l'interministérialité (par les décrets des 1er août 2014 et 16 septembre 2014). Pour la Direction, il n'y a aucune remise en cause des métiers informatiques à la DGFIP (!)
- Le développement de l'application Neptune, dont la partie transactionnelle a été réécrite en JAVA (hors Blu Age !) et qui n'est pas mise en production. La Direction affirme, contre l'avis général, qu'il reste 7 000 jours/homme de développement à effectuer. Elle affirme néanmoins que le projet n'est pas abandonné. Neptune va-t-il être réécrit une seconde fois par Blu Age ?
- La cartographie de l'implantation des qualifications ne remonte souvent pas du tout dans les TAGERFIP locaux. La question des emplois informatiques est donc souvent masquée localement...
- Vieille revendication de la CGT, la question de la mise à niveau des qualifications informatiques revient... Cette fois sous l'angle de l'examen de Pupitreur/P.A.U. : certains titulaires ne souhaitant pas venir travailler en DISI, des postes restent non pourvus alors que des programmeurs-pupitreurs postulent et l'Administration refuse. L'examen n'est, par ailleurs, pas ouvert au concours. La question est centrale car le manque d'agents Pupitreur/PAU risque d'être problématique. Mais l'Administration ne nous parlera que de réflexions sur un nouvel examen d'Analyste Assistant Utilisateur (AAU) à l'horizon 2016...
- La Direction réfléchit à faire signer une charte de bonne utilisation de l'outil informatique par ses propres informaticiens (collègues des CID) ! Les fonctionnaires

sont déjà soumis à des règles liées à leur statut... Pourquoi remettre en cause leur probité ?

- Il fut discuté de la possibilité de prendre des apprentis en informatique ! La CGT réclame, en premier lieu, d'employer des fonctionnaires informaticiens sur les emplois vacants !
- Aucune réponse directe dans le GT par rapport à la CNIL.

## 4 – La question des astreintes reste insatisfaisante

La première fiche discutée fut sur la question des astreintes... une fois de plus.

Et une fois de plus, les réponses manquent :

- La réglementation européenne est plus exigeante sur les astreintes que la loi française. La CGT réclame la mise en conformité et un desserrement des astreintes telle que le prévoit Copernic. Ce système n'est pas favorable aux agents. Il peut vite aboutir à des conditions de travail difficiles que la Direction ne veut pas admettre.
- Les astreintes doivent être mises en place sur les applications sensibles... Mais la CGT a rappelé que pour l'ancien Directeur Général, même la messagerie pouvait être une application sensible.

Dès lors, toute application peut être sensible, et par conséquent, les astreintes peuvent être généralisées partout, au-delà même des questions qui demeurent sur les procédures d'escalade ou des fiches de procédures qui peuvent faire défaut...

Bien sûr, l'Administration refusera de nous définir ce qu'est « une application sensible ».

La porte reste ouverte pour elle : toute application peut devenir sensible. C'est évidemment inacceptable.

De la même manière, la question des moyens et de l'indemnitaire reste sans réponse.

Seule concession de l'Administration, elle réaffirme l'absence d'obligation de résultats d'un agent intervenant en astreinte. C'est facile et ne coûte pas cher car tout le monde s'accorde sur le sens du Service public des informaticiens. L'exemple d'une intervention qui a duré 17 heures (!) a été rappelé à la Direction.

La CGT a rappelé à l'Administration qu'elle s'était engagée à ce que chaque CTL soit destinataire de bilans annuels des astreintes et interventions des services de leur compétence.

## 5 – Le schéma d'assistance imposé par l'Administration ne résout toujours en rien des problèmes qui persistent...

La CGT a rappelé qu'il existait une assistance satisfaisante et efficace avant la fusion.

Même si elle était perfectible, elle offrait au moins l'avantage d'un service rapide et efficace auprès des utilisateurs, tout en offrant une certaine satisfaction du travail accompli à ses agents informaticiens.

La mise en place des DISI et d'un nouveau schéma d'assistance imposé ne satisfait plus personne.

Les causes semblent être connues et répétées sans fin à la Direction : manque de moyens, manque de temps, qualité des outils parfois déplorables (Prosodie), travail à la chaîne, déconcentration trop importante de certains agents, rallongement des temps d'intervention par l'existence d'un niveau d'escalade trop important, perte de technicité des agents pas assez formés car les anciens ne veulent plus travailler dans les nouvelles conditions de travail...

Les motifs d'insatisfaction sont nombreux.

Surtout, ces motifs peuvent différer d'une région à une autre et d'une filière à une autre.

Ainsi, à Marseille par exemple, les AT et Centres de Qualification ont pris le relais de l'Administration Exploitation des Serveurs (AES). Les AES ne devraient donc plus avoir de travail d'assistance. Mais ce n'est pas le cas. Même si leur compétence se perd, les AES continuent d'effectuer le travail de dépannage des utilisateurs.

Le seul tour de force de l'Administration est de mécontenter tout le monde et de s'entêter à améliorer un système vicié à la base qu'elle a elle-même mis en place.

Faute d'écouter les remontées au plan syndical et d'en tenir compte, il n'y a pas d'amélioration véritable à attendre dans la souffrance au travail des agents ou dans la qualité du service rendu aux collègues usagers. Les agents de l'assistance n'y sont en rien responsables.

Comble d'ironie, l'Administration met en place une structure de l'assistance qui oblige les utilisateurs à s'auto-dépanner ! Ainsi, tout est en place pour que l'insatisfaction soit générale !

## 6 – La concentration des ZOS et la traduction des applications COBOL (par Blu Age) laisse entrevoir un danger semblable à celui de l'ONP

Les troisièmes et quatrièmes fiches traitaient de problématiques liées : la question de la concentration des ZOS par la mise en service du nouveau Z12 et par la traduction des applications COBOL en JAVA.

La CGT s'étonne de la présence d'une fiche traitant du ZOS dans la mesure où la suivante traite de son extinction : la traduction du COBOL en JAVA entraîne de fait la fin de tout le COBOL à la DGFIP !

En attendant, on peut penser raisonnablement que la concentration des machines se structure comme un travail préparatoire qui va faciliter (pour la Direction) la fermeture de toute la filière.

La CGT rappelle l'importance stratégique de cette filière : PAYE, PEZ, MEDOC, RAR, REC, KHQ, VFP, RMH, TOPAD1... ne sont que quelques exemples d'applications gérées en COBOL. Pourtant, les nouvelles machines Z12 sont bridées et empêchent une bonne qualité de service dans l'exploitation à Amiens. On se demande toujours pourquoi.

De la même manière, la concentration laisse toujours sans réponse le devenir des agents qui travaillaient autrefois dans les anciennes exploitations. Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Orléans... ont ainsi déjà perdu leur partition.

La CGT le rappelle : ce n'est pourtant qu'une première étape !

En dépit du bon sens, et à l'encontre de tous les exemples mis en avant, la Direction persiste dans sa volonté de traduire en JAVA toutes les applications COBOL.

Un fait nouveau est avoué : l'opération ne pourra se faire qu'en externalisant l'activité, contrairement aux propos tenus sur la réinternalisation de l'activité en vue de faire des économies.

Seules 30 personnes seraient formées en interne pour traduire les dizaines de millions de lignes de COBOL en JAVA.

**Un calcul effectué par la CGT évalue le coût à 3 € la ligne de code traduite en JAVA. La Direction a confirmé ce coût !** Elle prétend néanmoins que cela inclurait également tous les coûts (immobiliers, de formation, machines, etc.). On ne peut que douter de la réalité de ces allégations !

La CGT rappelle que personne ne croit au modèle de Blu Age, y compris dans le monde de l'entreprise où IBM propose une solution alternative à PACBASE choisie par certaines sociétés (Rational Programming Patterns).

La CGT rappelle également que qu'une partie de l'intelligence des programmes COBOL est constitué par du JCL qui n'est pas traduisible en JAVA par Blu Age. Elle note qu'une particularité du COBOL généré par PACBASE est l'omniprésence de « Go to » dans le langage procédural qui rend la traduction en langage objet pour le moins compliquée. Enfin, un nombre de programmes importants ne possèdent même pas de bases de données (REC, RAR...) mais des fichiers séquentiels indexés.

Comment se fera, et doit-on faire une traduction à iso-fonctionnalité en JAVA par Blu Age ?

Enfin, les premiers échos de traduction d'une petite application comme VFP ne sont pas excellents, et des développeurs se font réprimander s'ils osent faire état des difficultés qu'ils rencontrent.

**Il est acquis aujourd'hui que Blu Age englobera des dizaines de millions d'euros.**

**La CGT met en garde contre le risque d'un nouveau gouffre financier, comme pour l'Office National de Paye (ONP) qui pourrait être fatal à la DGFIP.**

## **7 – La concentration des MMA en SPF est annoncée, sans tenir compte des agents**

Les Machines Multi-Applicatives SPF (MMA) doivent être remplacées par des serveurs X86. L'application FIDJI qui, autrefois, ne permettait d'utilisation à distance, devrait à présent l'être. Le système des MMA a pourtant montré une robustesse dans son fonctionnement, par une possibilité de travailler dans le LAN même si les accès à distance sont défectueux.

Aujourd'hui, c'est toute l'architecture qui doit être changée. Même si l'exploitation applicative ne change pas, c'est toute la partie système qui doit être impactée.

Il est précisé que les MMA HDI (Hôtels des Impôts) doivent suivre une trajectoire identique.

Ce qui est frappant dans ces annonces pour la CGT, c'est l'absence de toute considération sur le devenir du travail des agents concernés.

## **8 – La situation de l'éditique et le courrier égrené est mis à l'ordre du jour une fois de plus, mais sans profit nouveau pour les agents**

Les dernières fiches (fiche 6 et fiche 7) traitent, une fois de plus, des questions d'éditique.

Certes, le courrier égrené marque une certaine réussite et a permis de sauver des emplois informatiques en rendant des services aux collègues administratifs. La CGT avait proposé de généraliser ces services de courrier égrené pour permettre des impressions au plus près des demandeurs.

L'Administration ne daigne même plus répondre.

Elle informe au contraire de l'avancée de l'industrialisation du courrier égrené sur un nombre limité de sites. Pourtant, des questions importantes subsistent, notamment sur la nécessité de signer nombre de courriers édités. De ce fait, les courriers édités à distance, à partir des postes équipés de drivers virtuels, doivent être renvoyés à l'expéditeur distant. L'Administration préfère étudier la question des signatures de courrier, sans doute pour les limiter.

L'industrialisation des ateliers de courrier égrené pose nécessairement, une fois de plus, la question de la fermeture de tous les autres ateliers d'éditique.

La CGT réaffirme son opposition, mais elle note de nouvelles mesquineries dont les agents sont victimes après de nombreuses années de travail dans ces ateliers, au moment où ils doivent les quitter.

En effet, de nombreux agents, devant quitter leurs ateliers qui ferment, ne peuvent plus toucher de prime départ car les dates précisées dans la note du 28 mars 2006 ne sont pas prorogées !

La Direction reste sourde à nos demandes, en précisant que cela relève d'une signature ministérielle. Pourtant, les sommes à considérer sont ridicules au regard de celles accordées pour la fusion pour les A+.

De même, la CGT demande la possibilité pour ces personnels d'être maintenus dans les DISI en surnombre.

Enfin, la CGT s'émeut du fait de l'impossibilité pour certains agents, qui ont droit à cette prime, de la toucher en totalité, par exemple s'ils partent à la retraite avant 4 ans.